## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

## Décision n° 11003 du 20 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR: INTJ1828725S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 10692 du 12 décembre 2018 (NOR: INTJ1828661S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2019 :

**Baudrant** Christophe NIGEND: 152796 NLS: 8010702

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er janvier 2019 :

 Meurice Arnaud
 NIGEND: 174256
 NLS: 8027966

 Laugier Éric
 NIGEND: 184425
 NLS: 8036828

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2019 :

 Paillard Florian
 NIGEND: 326295
 NLS: 8137130

 Cadée Cyprien
 NIGEND: 206195
 NLS: 8062234

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2018.

Le général, commandant la gendarmerie des transports aériens, F. Formell